

DEPARTEMENT
Loir et cher
<b>CANTON</b>
Romorantin-Lanthenay
<b>COMMUNE</b>
<b>Romorantin-Lanthenay</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

503/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET** : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires  
Stationnement pour livraison – 22 Rue de la Sirène

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de Madame Louane FIDEL – 22 Rue de la Sirène – 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin de permettre un stationnement pour une livraison – 22 Rue de la Sirène, le 25 août 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Madame Louane FIDEL est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule pour une livraison, 22 Rue de la Sirène, le 25 août 2025;

**Article 2** : Pendant la durée de la livraison, la sera fermée à la circulation sauf riverains. La déviation s'effectuera par les voies adjacentes ;

**Article 3** : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité et doit être mise en place 72 h 00 avant le début des travaux ;

**Article 4** : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le <b>13 AOUT 2025</b>

Date de mise en ligne sur le site internet : **01 SEP. 2025**

ROMORANTIN-LANTHENAY, le 11 août 2025

Par délégation du Maire  
L'Adjoint  
  
Philippe SEGUIN